

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du jeudi 2 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 23 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX, Maurice ENGELMANN, Thierry PROLA, Pierre CARRE.
présents	10	Absent excusé : Philippe LEVEAUX qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	11	Secrétaire de séance : Michel BACARISSE.
Délibération n°	3/2017	

Objet : Approbation des décisions de la commission de chemins.

Monsieur le maire fait lecture du rapport de la commission des chemins qui s'est déroulée le 2 décembre dernier.

Etaient présents : Patrick DAHLEM - Maire, Jean MICHEL : 1er adjoint au Maire, Grégoire MAZZINI et Pierre CARRE - Conseillers,

Objet de la Réunion : Plusieurs chemins de Courcelles-Sapicourt ont été, soit privatisés, soit sont actuellement cultivés, alors qu'ils apparaissent toujours en tant que chemin dans les documents administratifs de la commune. Le but de la réunion est de proposer des solutions au Conseil Municipal, pour régulariser ces situations.

Chemins concernés :

- Le chemin rural de Jonchery sur Vesle à Rosnay dans la zone de la Jacquerelle, dans sa partie limitrophe aux parcelles A 219, 50, 53, 54, 55, 61, 62, 64, 65, 63, 60, 57, 56, 52, 51 et 126, où il est cultivé.
- Le chemin rural dit la Sente du Rû, sur la partie située entre la rue du Montcet et le Rû, où il est rendu privatif.
- Le chemin rural Sente St Jean, sur une longueur d'une trentaine de mètres dans sa partie limitrophe aux parcelles B34, 35, 36 et 33, où il est cultivé.
- La ruelle Durand, dans sa partie limitrophe aux parcelles B427, 112 et 485 où il est rendu privatif.

Solutions proposées par la commission :

- Chemin rural de Jonchery sur Vesle à Rosnay :

La commission propose que le chemin soit conservé dans le tableau jaune, et qu'il soit loué par convention en terre agricole à l'exploitant qui le cultive depuis de nombreuses années. Cette convention non cessible précisera que ce chemin pourra être rétabli, aux frais de l'exploitant, avec un préavis d'un an.

- Chemin rural dit de la sente du Rû :

Ce chemin est actuellement rendu privatif par le propriétaire du 12 rue du Montcet. Il est proposé de rendre à ce chemin sa destination d'origine, et d'installer une passerelle piétonne sur le Rû. Cette passerelle permettra l'accès au chemin rural du côté des vignes, depuis l'actuelle partie privatisée.

- Chemin rural Sente St Jean :

La commission propose que la partie du chemin située entre le chemin de la Plante aux Ormes et la partie réservée pour un accès piétons à la future zone pavillonnaire des Larris, soit rendue à l'état de chemin par l'exploitant qui la cultive, dès le premier coup de pioche sur la zone pavillonnaire. Le terrain d'environ 3 ares qui appartient à la commune et que l'exploitant cultive, ferait l'objet d'une convention non cessible.

Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Reçu en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

Besser
Levrault

ID : 051-215101692-20170302-D03_2017-DE

· Ruelle Durand :

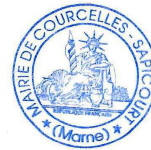
Il est proposé que le chemin soit rétabli et borné de quelques poteaux en bois dans sa partie terminale du côté du chemin du Jardin Michaud. Il sera demandé au propriétaire du 7 rue de Bury, de tailler sa haie qui recouvre une partie du chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions de la commission,

CHARGE le maire de mettre en œuvre les décisions prises par la commission.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 2 mars 2017



Le Maire, Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte- de sa publication le 6 mars 2017